



الاتحاد الجزائري لكرة القدم FEDERATION ALGERIENNE DE FOOT-BALL

Fondée en 1962 Affiliée à la FIFA et à la CAF 1963

Alger le.....

A Messieurs les Présidents des Ligues de Football de Wilaya,

Objet : Paiement des droits d'engagement

Réf : n° 897/SG/FAF/2019

Messieurs,

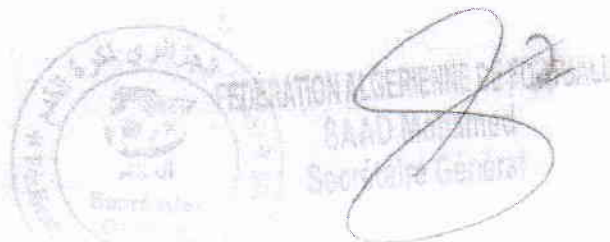
Le Fédération Algérienne de Football vous informe que les clubs n'ayant pas encore procédé au paiement des droits d'engagement peuvent être autorisés à participer aux compétitions organisées par les Ligues de Wilaya sur présentation d'un engagement écrit de leur wilaya. Lequel engagement doit être envoyé aux Ligues au plus tard le 3 octobre 2019 à 17h 00.

Les clubs qui n'ont pas procédé aux paiements des droits d'engagement et qui n'ont pas présenté une lettre d'engagement des services de la wilaya ne seront pas autorisés à participer aux rencontres organisées par les Ligues de Wilaya.

Les clubs qui ont pas présenté de lettre d'engagement de la Wilaya et qui ne s'acquitteront pas des droits d'engagement au 31 décembre 2019 seront exposés à des sanctions pouvant aller jusqu'à leur exclusion du championnat.

Veillez accepter Messieurs les Présidents, mes salutations les meilleures.

Le Secrétaire Général de la Fédération Algérienne de Football



شارع احمد واكد ص.ب. 39 - دالي إبراهيم - الجزائر
Chemin Ahmed Ouaked - BP 39 - Dely-brahim - Alger

Tél : 021 98 43 07

Fax : 021 98 43 09

http : www.faf.dz